RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Edito
du président

Mes chers et chères collègues élus,

En tant que Président du SYDESL, je veux garantir **la proximité de nos services et actions avec chacune de vos collectivités.** Avec mes collègues du SYDESL, nous avons une ambition forte et quotidienne au bénéfice des collectivités locales et des citoyens, entre les besoins croissants des collectivités, les directives nationales et européennes, et les potentiels identifiés sur nos territoires.

Au SYDESL, nous agissons pour un **aménagement énergétique équilibré, cohérent et pérenne du territoire sur l'ensemble.**

A travers ce rapport d'activité 2021, je souhaite vous éclairer et vous rendre compte de toutes les missions exercées et développées à votre intention.

Notre expertise sur les réseaux de distribution d'électricité, mais aussi d'éclairage public, de télécommunications et de gaz naturel, nous place comme des acteurs essentiels de la transition énergétique.

Partenaire des collectivités depuis des dizaines d'années, le SYDESL déploie une feuille de route guidée par les trois piliers qui fondent la transition énergétique : la performance énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, les mobilités durables et les énergies renouvelables.

" Comme des acteurs essentiels de la transition énergétique. "

Nous agissons également sur la rénovation énergétique des logements en s'inscrivant dans une démarche solidaire avec les ménages en situation de précarité énergétique en finançant le programme Ma Prime Rénov et en abondant aux Fonds de Solidarité Logement.

Enfin, parce qu'il n'est pas de transition énergétique sans action sur la production d'énergies renouvelables, nous avons œuvré en 2021 en vue de créer la Société d'Economie Mixte Saône-et-Loire Energies Renouvelables qui a vu le jour en cette fin d'année 2022. Cet outil nous permet de mutualiser les expertises en conjuguant les volontés de partenaires reconnus pour leurs compétences et leur engagement.

Au SYDESL, nous avons aussi des ambitions communes pour le développement durable du territoire avec la Région, la DREAL, l'ADEME et l'Alliance Bourgogne-Franche-Comté des syndicats d'énergie.

Je tiens à vous assurer que nous continuerons d'œuvrer au service du développement raisonné de nos territoires dans l'intérêt de nos communes et de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.

JEAN SAINSON
PRÉSIDENT

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Sommaire

1 Missions & faits marquants

2 Activité institutionnelle

3 Le SYDESL,
ses équipes et son budget

4 Concessions
& vie des réseaux

5 Systèmes d'information
géographique (SIG)

6 Développement
de la transition énergétique

Document cliquable

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
JEAN SAINSON

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
CÉLINE SEVESTRE

CONCEPTION ET RÉDACTION
SERVICE COMMUNICATION
SYDESL

CONCEPTION GRAPHIQUE
AGENCE AMBIGRAM
www.ambigram.fr

CRÉDITS PHOTOS
SYDESL / FNCCR
/ AGENCE AMBIGRAM
/ SHUTTERSTOCK

01 Les missions du SYDESL

Domaines d'interventions et missions

Créé en 1947, le Syndicat regroupe l'ensemble des communes du département.
Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité basse et moyenne tension, d'éclairage public et de gaz pour les communes qui lui ont transféré ces compétences.

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Distribution d'électricité
- Contrôle de concession
- Travaux
- Etudes

Distribution de gaz
- Contrôle de concession

Eclairage public
- Entretien
- Dépannage
- Développement
- Diagnostic

Télécom
- Enfouissement coordonné
- Fonds de mutualisation

SIG

Transition énergétique
au coeur de la stratégie du SYDESL

Faits marquants 01

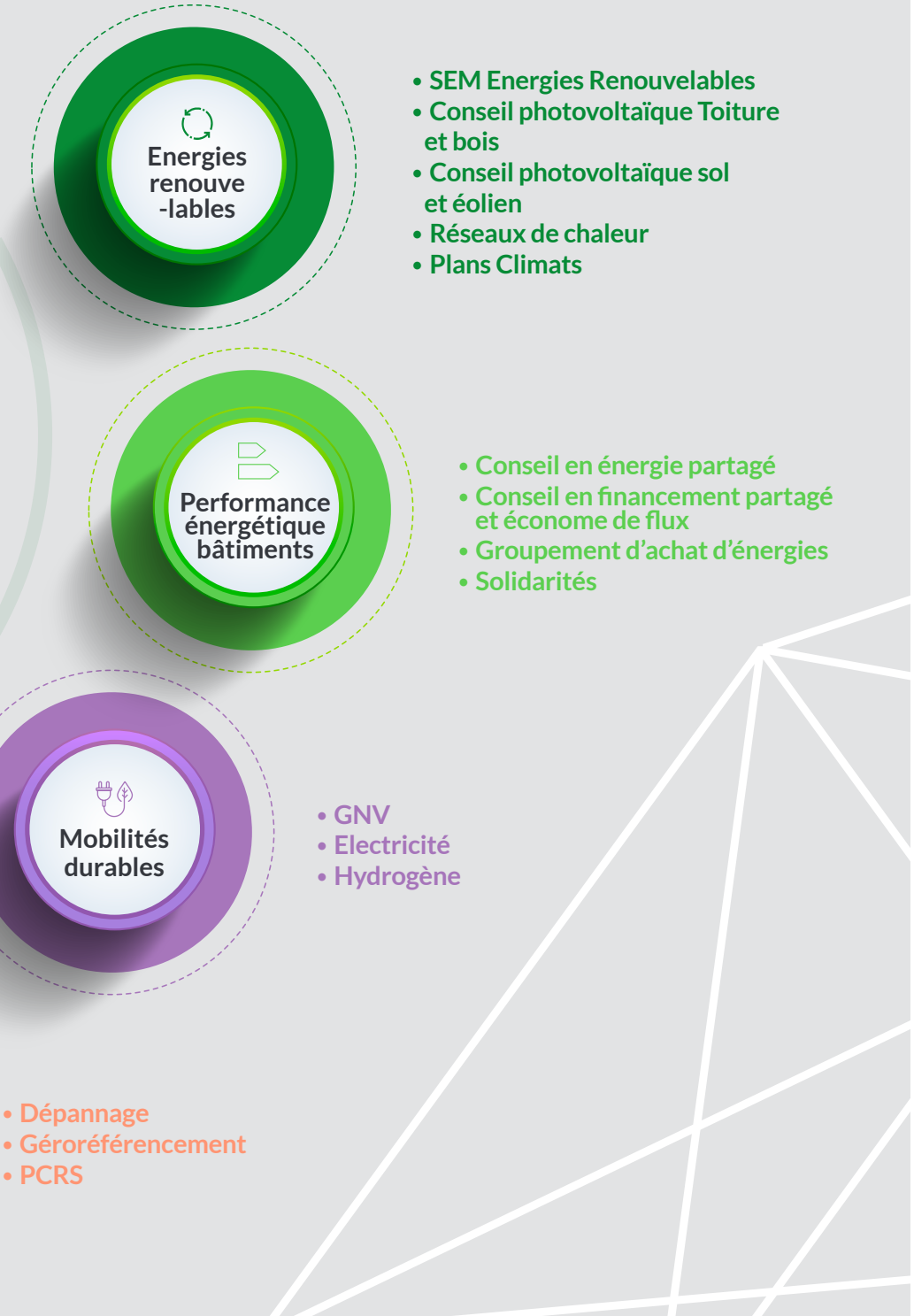

Les 565 communes de Saône-et-Loire adhèrent au SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire) qui agit pour un aménagement énergétique équilibré, cohérent et pérenne du territoire.

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, la mission originelle du SYDESL est de garantir au territoire la qualité et l'équilibre de la distribution d'électricité ainsi que la sécurité et le développement des réseaux. Outre les réseaux de **distribution d'électricité**, il exerce sa maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sur les **réseaux d'éclairage public, de gaz et de télécommunications.**

Toutes les communes ont accès au **SIG** du SYDESL regroupant les réseaux secs et également les réseaux humides.

Le SYDESL développe ses missions au service des communes et intercommunalités en faveur de la **transition énergétique** :

- Il accompagne techniquement et financièrement les communautés de communes dans l'élaboration de leurs Plans Climat Air Energie Territoriaux,
- Il gère et met à disposition des communes et de tout établissement œuvrant dans l'intérêt général (hôpitaux, EHPAD, etc.) un Groupement d'Achat de gaz et d'électricité,
- Il développe les mobilités durables en installant des bornes de recharge pour véhicules électriques et soutient les EPCI en matière de mobilités hydrogène et gaz vert,
- Il conseille les communes et développe des projets relatifs aux énergies renouvelables.

En matière d'habitat, il agit sur la rénovation énergétique des logements en s'inscrivant dans une démarche solidaire avec les ménages en situation de **précarité énergétique** en finançant le programme Habiter Mieux et en abondant au Fonds de Solidarité Logement du Département de Saône-et-Loire.

01 Faits marquants

Une concession renouvelée

La signature du nouveau contrat de concession

Engagées en septembre 2018, les négociations avec Enedis ont abouti en 2021 à la signature, le 21 juin, d'un nouveau contrat de concession pour la distribution d'électricité liant le SYDESL et son concessionnaire pour 30 ans.

Les avancées apportées par ce nouveau contrat portent sur différents sujets :

- La remise de données complémentaires permettant au SYDESL d'affiner ses éléments de calcul pour les études ;
- L'élargissement de la maîtrise d'ouvrage du SYDESL sur le territoire rural notamment pour le raccordement des petits producteurs
- La mise en place d'un schéma directeur des investissements et de programmes pluriannuels d'investissement permettant de donner des objectifs au concessionnaire et de cibler les axes prioritaires d'amélioration du réseau
- Une convention Transition énergétique permettant un travail partenarial sur le sujet entre le SYDESL et son concessionnaire

C'est en présence de Fabien GENET, Sénateur de Saône-et-Loire, et du Vice- président de la FNCCR et Président du SICECO, Jacques JACQUENET, que Jean SAINSON, Président du SYDESL, Robert POGGI, Directeur Régional Bourgogne d'Enedis et Rémy Combernoux, Directeur Développement Territorial d'EDF Bourgogne, ont signé ce contrat de concession visant à garantir la qualité du service public de l'électricité en tenant compte de l'équilibre entre les territoires.

Faits marquants

Le SYDESL à la rencontre de GEG

Les 8 et 9 novembre derniers, le SYDESL était convié chez Gaz Électricité de Grenoble (GEG) dans le cadre d'un voyage d'étude permettant d'en découvrir les métiers et les ouvrages.

GEG est une société d'économie mixte locale qui produit des énergies renouvelables, gère les réseaux de distribution de gaz et d'électricité à Grenoble, fournit de l'électricité et du gaz dans toute la France, et propose des services d'éclairage public.

Céline SEVESTRE, Directrice Générale du SYDESL, Pierre VIRELY, Vice-Président, et Thibault DE MONREDON, Responsable Transition Energétique, ont participé à cette rencontre ainsi que les Syndicats d'Energie de la Côte d'Or (SICECO) et de l'Yonne (SDEY).

A l'issue d'une matinée d'échanges autour des innovations dans la production EnR, les visites de deux centrales de production, hydroélectrique et biogaz, et d'une station GNC/bioGNC ont permis d'illustrer l'action de GEG.

L'expertise de GEG sur la production d'EnR en fait un partenaire essentiel du SYDESL en faveur de la transition énergétique.

Le SYDESL à la rencontre de ses adhérents

Entre le 16 septembre et le 21 octobre derniers, le SYDESL a rencontré les représentants de toutes les communes de Saône-et-Loire.

La commission des communes urbaines, réunie le 15 septembre 2021, a ouvert la marche à une série de 12 réunions qui ont permis aux élus et agents du SYDESL d'échanger avec les 565 communes de Saône-et-Loire.

Ensuite, les communes rurales se sont réunies au sein des Assemblées Générales des 11 Comités Territoriaux de l'Energie couvrant l'ensemble du département et relais essentiels des communes avec leur Syndicat d'Energie.

Avec pour fil conducteur la transition énergétique, ces rencontres, les premières du mandat depuis les élections de 2020, ont permis à chacun de prendre connaissance des projets de travaux dans les communes et des actions du SYDESL avec une présentation :

- De l'état d'avancement des travaux en cours ainsi que des projets sur les réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.
- Des actions en cours et projets en matière de performance énergétique, mobilités durables et énergies renouvelables.
- Des outils de mutualisation développés par le SYDESL au service des collectivités (cartographie, groupement d'achat d'énergie).

Le SYDESL était présent aux RDV de l'Emploi le vendredi 10 septembre 2021.

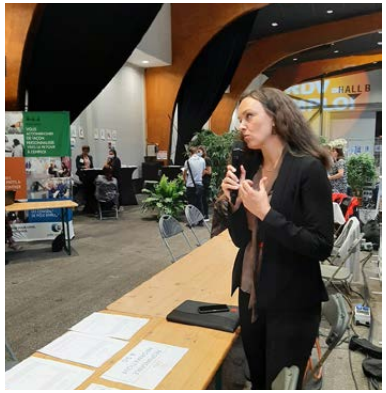

Les employeurs du Mâconnais s'étaient donné rendez-vous le vendredi 10 septembre, au Spot, pour présenter leurs offres au public. Avec 4 postes en quête de talents, le SYDESL était naturellement présent dans les allées des Rendez-vous de l'Emploi 2021 à Mâcon.

Si peu de candidats ont fait le déplacement, il s'agissait d'une belle opportunité de présenter la structure et de faire connaissance avec les professionnels de l'emploi sur notre territoire.

02 Des élus à votre écoute

Le SYDESL tient à conserver une grande proximité avec les communes pour répondre au mieux aux besoins de tous les territoires de Saône-et-Loire. Chaque commune désigne ses représentants au Comité Territorial, ce qui permet une visibilité des 516 communes rurales au sein des 11 Comités Territoriaux qui couvrent le département. Chaque année se tiennent les Assemblées Générales, espace d'échanges et d'informations entre les communes et le SYDESL. Les 49 communes en régime urbain d'électrification sont représentées directement au Comité Syndical par un nombre de délégués relatif à leur population. De cette façon, la totalité des communes de Saône-et-Loire est représentée au sein des instances décisionnelles du SYDESL.

Le SYDESL est compétent sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire. Afin de rester proche et à l'écoute des adhérents, les Comités Territoriaux, réunissant les communes par secteurs géographiques, sont les relais dont les présidents restent à votre écoute.

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

49 communes urbaines

Jean SAINSON
Président du SYDESL
Président du comité territorial du Nord Chalonnais

11 comités territoriaux
présidents et vice-présidents

AUTUNOIS
Pierre VIRELY / Jean-Louis Martin / Sylvain PATRU

LOIRE-ET-ARROUX
Bruno POUCHELET / Marie-France MAUNY / Bernard POIZEAU

NORD CHALONNAIS
Jean SAINSON / Michel CHARLEUX / René POPILLE

CHAROLAIS
Georges BORDAT / Hubert BURTIN / André RIBOULIN

SUD CHALONNAIS
Joël DESSOLIN / Didier VERJUX

BRESSE CHALONNAISE
Christian PROTET / Patrick PINARD / Jacques VOGEL / Serge TARDY

BRIONNAIS
Lucien VERCHERE / Patrick PERRUCAUD / Michel LACHEZE

CLUNISOIS
Daniel GELIN / Gilbert CORNIER / Michel MAYA

MACONNAIS BEAUJOLAIS
Dominique DEYNOUX / Nicolas BERGMANN / Michel BERTHIER / fabrice LAROCHETTE

BASSE SEILLE
Sébastien FIERIMONTE / Cédric DAUGE / Alain CHAILLET

CAMPAGNE DE BRESSE
Jean-Claude VIEUX / Gilles MAITRE / Benjamin CARON / Françoise BERNARD

1 communauté urbaine

CU LE CREUSOT / MONTCEAU
Jean-Marc FRIZOT / Enio SALCE / Jean PISSELOUP / Gilda SARANDAO / Bernard DURAND

Hervé REYNAUD
Vice-président, Délégué de Mâcon

Pierre VIRELY
Vice-président, Président du comité territorial de l'Autunois

Claude MENNELLA
Vice-président, Délégué de Châtenoy-le Royal

Georges BORDAT
Vice-président, Président du comité territorial du Charolais

Jean-Marc FRIZOT
Vice-président, Délégué de la CUCM

Lucien VERCHERE
Vice-président, Président du comité territorial du Brionnais

Vincent CHAUVET
Vice-président, Délégué d'Autun

Christian PROTET
Vice-président, Président du comité territorial de la Bresse Chalonnaise

René VARIN
Vice-président, Délégué de Tournus

Joël DESSOLIN
Vice-président, Président du comité territorial du Sud chalonnais

Dominique DEYNOUX
Vice-président, Président du comité territorial du Mâconnais Beaujolais

Daniel GELIN
Vice-président, Président du comité territorial du Clunisois

Jean-Claude VIEUX
Vice-président, Président du comité territorial des Campagnes de Bresse

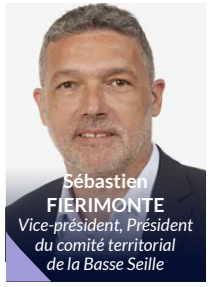
Sébastien FIERIMONTE
Vice-président, Président du comité territorial de la Basse Seille

Bruno POUCHELET
Vice-président, Président du comité territorial du Loire et Arroux

Fabien GENET
Délégué de DIGOIN

Bernard PLET
Délégué de Paray-le-Monial

Michel MAYA
Délégué du comité territorial du Clunisois

Paul THEBAULT
Délégué de Chalon-sur-Saône

Jean-Louis MARTIN
Délégué du comité territorial de l'Autunois

02 Les Commissions

Activité institutionnelle

Le Comité Syndical, assemblée délibérante du SYDESL, compte 74 délégués. 5 Bureaux et Comités Syndicaux se sont tenus en 2021.

Les 11 Comités Territoriaux (CT) + 1 Communauté Urbaine: les 516 communes en régime rural d'électrification sont regroupées dans 11 secteurs géographiques dénommés Comités Territoriaux. Ces instances désignent leurs représentants au Comité Syndical et établissent les propositions de programmation de travaux. Ils se sont réunis en septembre-octobre 2021.

En savoir plus

4 commissions réglementaires obligatoires

- La Commission d'**Appel d'Offres (CAO)** composée du Président, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
- La Commission **Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** compte 10 membres parmi les élus du Comité Syndical et les représentants des associations locales de consommateurs.
- La Commission **Délégation de Service Public (DSP)** composée du Président, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
- La Commission **Consultative paritaire « Energie »** entre le SYDESL et l'ensemble des EPCI

  de Saône-et-Loire compte 20 membres parmi les élus du Comité Syndical. Elle s'est réunie une fois en 2021.

Les Commissions 02

03 Des agents à votre service

32
agents
dont 1 apprenti

364
dossiers
traités en
électricité

3 787
mandats
émis

580
dossiers
traités en
éclairage
public

2 573
titres de
recettes émis

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

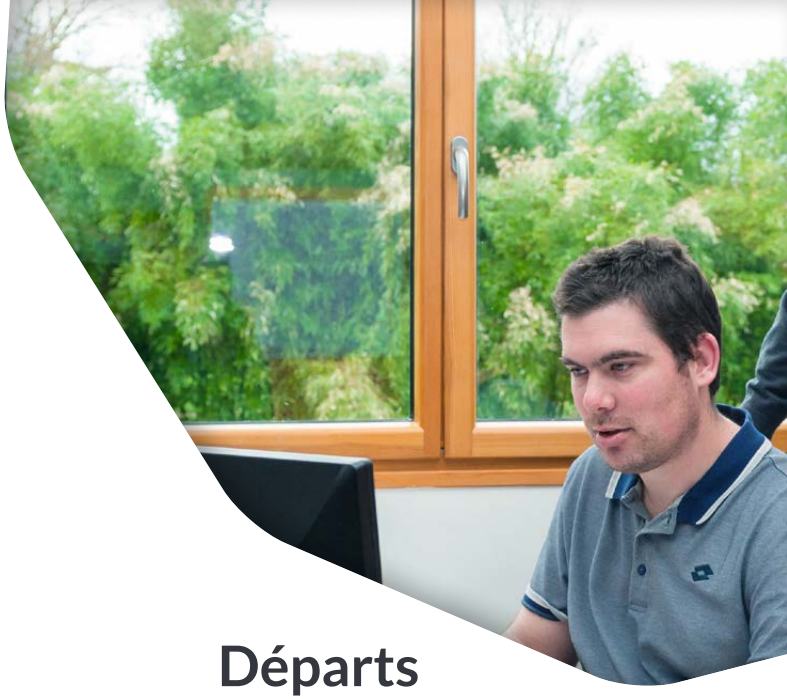

Arrivées

Saaida EL KOUMACHI
a rejoint le pôle Concessions et mobilités

Florent THIBAUT
a été recruté au poste de Technicien Travaux

Michèle JORGE
a rejoint le pôle Performance Energétique et EnR au poste de Conseillère en Financement Partagée. Elle est également Responsable Adjointe du pôle.

Départs

Honorine KELLER
technicienne éclairage public et mobilités

Stéphane OVISTE
responsable du pôle SI et SIG

Ces départs ont donné lieu à des mobilités d'agents en interne :

Marion DOIN
devient technicienne Mobilité et Eclairage Public.

Formation

Le SYDESL a élaboré en 2021 un plan de formation anticipant les besoins sur 2 ans.

Dans ce cadre-là, 19 agents ont bénéficié de formations pour un total de 16,5 journées en 2021.

Des agents à votre service 03

Organisation des services du SYDESL en 2022

Jean SAINSON
Président du SYDESL

Directeur - **Yann JACCON**
Directeur adjoint - **Christophe JOURNET**
Direction Technique

Directrice Générale - **Céline SEVESTRE**
Directeur Adjoint - **Yann JACCON**
Direction Générale des Services

Séverine MAZILLE
Assistance de Direction
Assemblées

PÔLE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'OEUVRE

Christophe JOURNET
Responsable

ETUDES

Sébastien JEANNOT
David FRAYSSE
Florent THIBAULT
Techniciens Etudes Electrification

Franck BAR
Jérôme BONNOT
Techniciens Etudes Eclairage Public

Michel MIGNON
David FRAYSSE
Stéphane PROST
Techniciens Etudes Télécom

TRAVAUX

Franck BAR
Jérôme BONNOT
Alain CHAMBARD
Romain PATARD
Stéphane PROST
Florent THIBAULT
David FRAYSSE
Techniciens Travaux, Electricité, Eclairage Public et Télécom

Véronique BOURGEOIS, Sylvie CHAMFROY, Valérie FERNANDES, Sylvie PASQUIER
Gestionnaires Techniques

PÔLE CONCESSIONS CONCESSION ET MOBILITÉS DURABLES

François DEGROLARD
Responsable

Marjolaine COLIN
Gestionnaire Concessions

Marion DOIN
Technicienne Mobilités et Eclairage Public

PÔLE PERFORMACE ENERGÉTIQUE ET ENR

Thibault DE MONREDON
Responsable

Michèle JORGE
Responsable adjoint

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Nouhaida ZELLAL
Dominique CORDELIER
Aya Legssyer
Conseil en Energie partagé

Patrick SAMBOU
Econome de Flux

En cours de recrutement
Conseil en financement partagé

Manon MANRIQUE
Gestionnaire Achat d'Energie

Saïda EL KOUMACHI
Gestionnaire Solidarités

ENR

Bernard PETIT
Jean-Pierre VALLAR
Technicien ENR

PÔLE SYSTÈME INFORMATIQUE ET SIG

Frédéric ADE
Responsable

Olivier POILPRE
Technicien informatique et SIG

Valentin BASSIEUX
Statistiques et SIG

(Infogérance)
Administrateur Systèmes et Réseaux

PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Emilie FITON-CHAVALLE*
Responsable

Sèverine MAZILLE
Communication

Fabienne BERARDET
Adeline LENOIR
Gestionnaires Budget, Comptabilité & Contrôle Gestion

Julien GARÇON
Marchés Publics et Affaires juridiques

Corinne LACHAT
Chargé des RH

Valérie FERNANDES
Moyens Généraux - Accueil
Sylvie CHAMFROY
RGPD et Bâtiment

*Arrivée de Damien BARBIER sur ces fonctions en décembre 2022

03 Les chiffres

Electricité
345 298
usagers desservis

Gaz
55 127
usagers desservis dans le cadre de la concession SYDESL

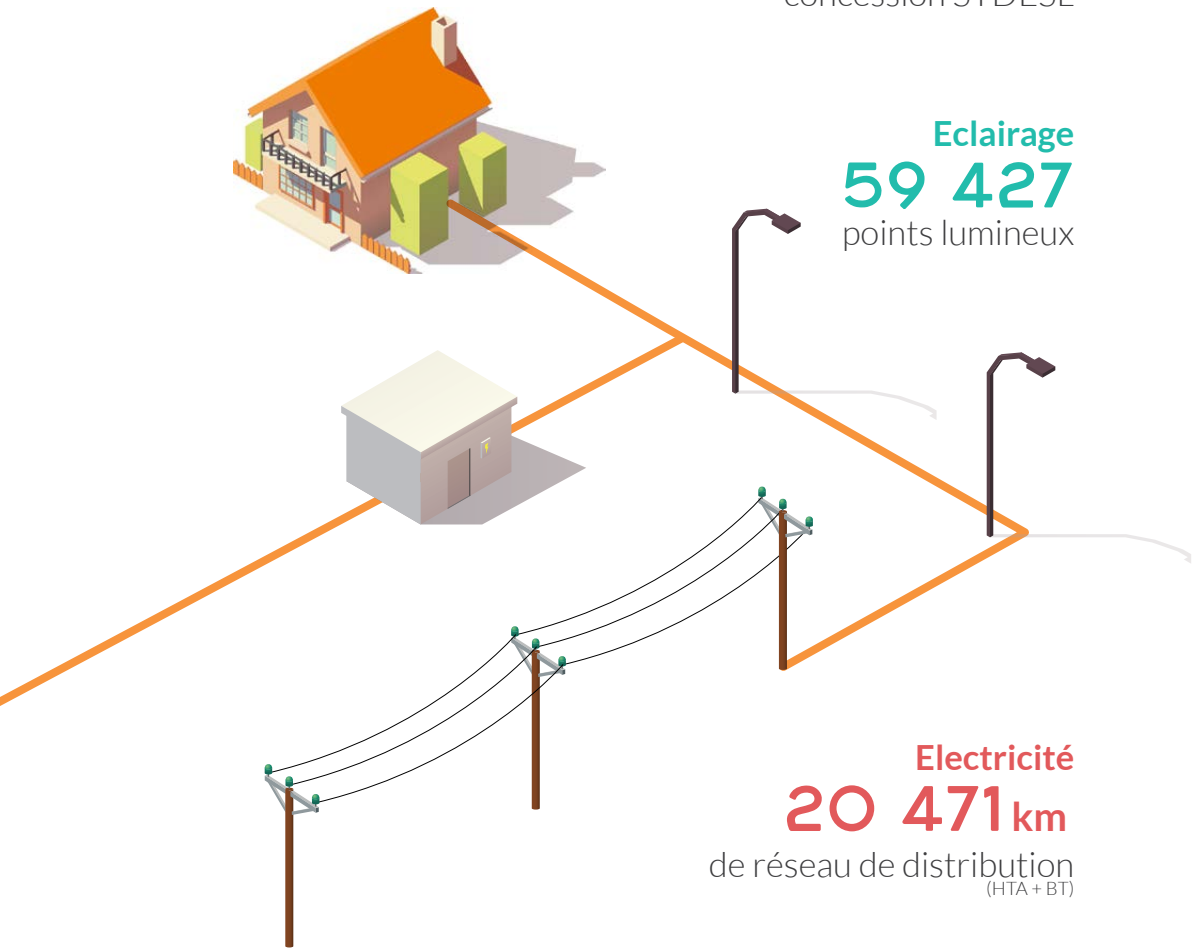

Eclairage
59 427
points lumineux

Electricité
20 471 km
de réseau de distribution
(HTA + BT)

Investissement
dans l'économie locale en 2021

16 119 747 €
de travaux réseaux

page 17

11 142 422 €
de travaux
pour les réseaux électriques

page 20

3 331 560 €
de travaux
pour l'éclairage public

page 21

1 645 765 €
de travaux
d'enfouissement de réseaux de télécommunications

Comptes administratifs 03

Dépenses de fonctionnement

6 724 412,81€

CHARGES A CARACTERE GENERAL
dont entretien EP, IRVE et travaux de télécommunication
3 244 418,53 €

CHARGES DE PERSONNEL
dont avenant orange (20% tranchée) et production photovoltaïque du bâtiment
1 624 770,31 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
dont subventions versées et reversement aux urbains de la redevance de concession
698 529,23 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES
dont reversement de la TCCFE
486 296,55 €

CHARGES FINANCIERES
(intérêts d'emprunt)
59 477,93 €

AMORTISSEMENTS
610 920,26 €

Dépenses d'investissement

27 675 109,47€

IMMOBILISATIONS EN COURS
dont travaux réseaux électriques, EP et IRVE
14 458 848,41 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
dont études d'avance et logiciels métiers
712 569,79 €

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
367 937,66 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
dont PCRS et géoréférencement
208 716,37 €

REMBOURSEMENT EMPRUNTS
224 713,09 €

OPERATIONS D'ORDRE
dont transfert des recettes de TVA, des études et amortissements subventions
2 649 596,33 €

PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS (SEM)
10 000,00 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS
(annulations titres d'investissements sur exercices antérieurs)
54 473,54 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1
8 988 254,28 €

Recettes de fonctionnement

16 467 342,74€

IMPÔTS ET TAXES
dont taxe sur l'électricité
7 103 522,68 €

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, ET VENTES DIRECTES
dont avenant orange (20% tranchée) et production photovoltaïque du bâtiment
2 035 481,32 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
dont redevances de concession et PCT
4 932 846,00€

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
dont participation FMT, contribution forfaitaire remplacement des sources
1 135 994,35 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS
dont remboursements sinistres EP et pénalités de retard perçues
132 539,94 €

ATTÉNUATION DE CHARGES
dont remboursement tickets restaurants et indemnités journalières
73 611,07 €

AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS
31 922,44 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
reporté N-1
1 021 424,94 €

Recettes d'investissement

23 452 666,24€

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS
dont FACE, article 8, contributions communales et subventions région
6 048 784,78 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (HORS 1068) *FCTVA*
611 285,00 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
reporté n-1 au compte de 1068
11 323 065,09 €

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
dont récupération TVA concessionnaire
1 860 028,47 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Annulation mandats d'investissements sur exercices antérieurs
50 179,76 €

OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS
330 728,99 €

OPÉRATIONS D'ORDRE
dont transert des recettes de TVA, des études et amortissements
3 228 594,15 €

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Résultat d'exercice

5 520 486,76€

04 Les Concessions

Electricité

3 240 286 €
(hors séquestres)

1 259 863 €
Redevances de fonctionnement (R1) et d'investissement (R2)

Séquestre portant sur les redevances 2019 et 2020 a été versé en 2021 par ENEDIS au SYDESL suite à la signature du nouveau contrat de concession.

Gaz naturel

Redevance de gaz (R1) **255 760 €**

La garantie du service public : contrôle des concessions et de la taxe

Le SYDESL est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de gaz en Saône-et-Loire. A ce titre, il doit garantir la qualité de distribution d'énergie sur l'ensemble du territoire par les concessionnaires (ENEDIS et EDF pour l'électricité, GRDF pour le gaz naturel et Antargaz Energie pour le propane). Les parties sont liées par des contrats de concession et le SYDESL exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public qui y sont fixées.

Le contrôle annuel de l'activité des concessionnaires par le SYDESL se fait selon 3 axes :

Le contrôle ponctuel annuel

Les **cahiers des charges** prévoient que chaque année les concessionnaires présentent à l'autorité concédante un **Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire** (CRAC). Ces comptes-rendus sont des outils de contrôle complétés par une liste d'informations demandée au concessionnaire.

Le contrôle au quotidien

Il consiste à veiller au respect des dispositions des cahiers des charges par les concessionnaires. Il est basé sur l'analyse et le traitement des plaintes et requêtes que peuvent transmettre quotidiennement les élus et les usagers au SYDESL.

Des enquêtes qui peuvent être menées auprès des usagers

Elles sont menées indépendamment de celles des concessionnaires, sur des thèmes touchant à des points d'analyse que souhaite développer l'autorité concédante.

Les résultats de ce contrôle, font l'objet d'un rapport disponible sur le site Internet du SYDESL.

Le contrôle de **la concession électricité**

Le SYDESL a analysé les résultats de l'exploitation du réseau par Enedis à travers son rapport de contrôle portant sur l'exercice 2020, rédigé en 2021. Ce rapport a été présenté aux élus de la Commission Concessions et de la Commission de Conciliation des Services Publics Locaux (CCSPL) et rendus publics sur le site Internet du SYDESL. Le contrôle porte notamment sur le renouvellement des ouvrages et le montant des investissements engagés par le concessionnaire en s'intéressant plus particulièrement à leur ventilation sur le renouvellement des ouvrages prioritaires.

Parallèlement, des réunions mensuelles se tiennent entre le SYDESL et son concessionnaire Enedis pour traiter des sujets du quotidien, suivre les réclamations transmises au concessionnaire, avancer sur les dossiers d'actualité et s'adapter aux évolutions réglementaires. 9 réunions se sont tenues en 2021.

Le contrôle de **la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité** (TCCFE)

Le contrôle de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) doit être mené. Cette opération a pour but de **s'assurer des bons montants de taxe perçus et reversés à la collectivité** par les différents fournisseurs d'électricité actifs. Les investigations ont notamment porté sur l'analyse de la cohérence entre états de facturation d'électricité et états de reversement par chaque fournisseur.

Télécharger

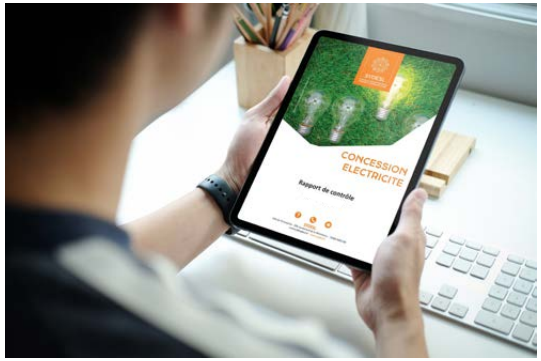

Distribution d'électricité

VIE DES RÉSEAUX

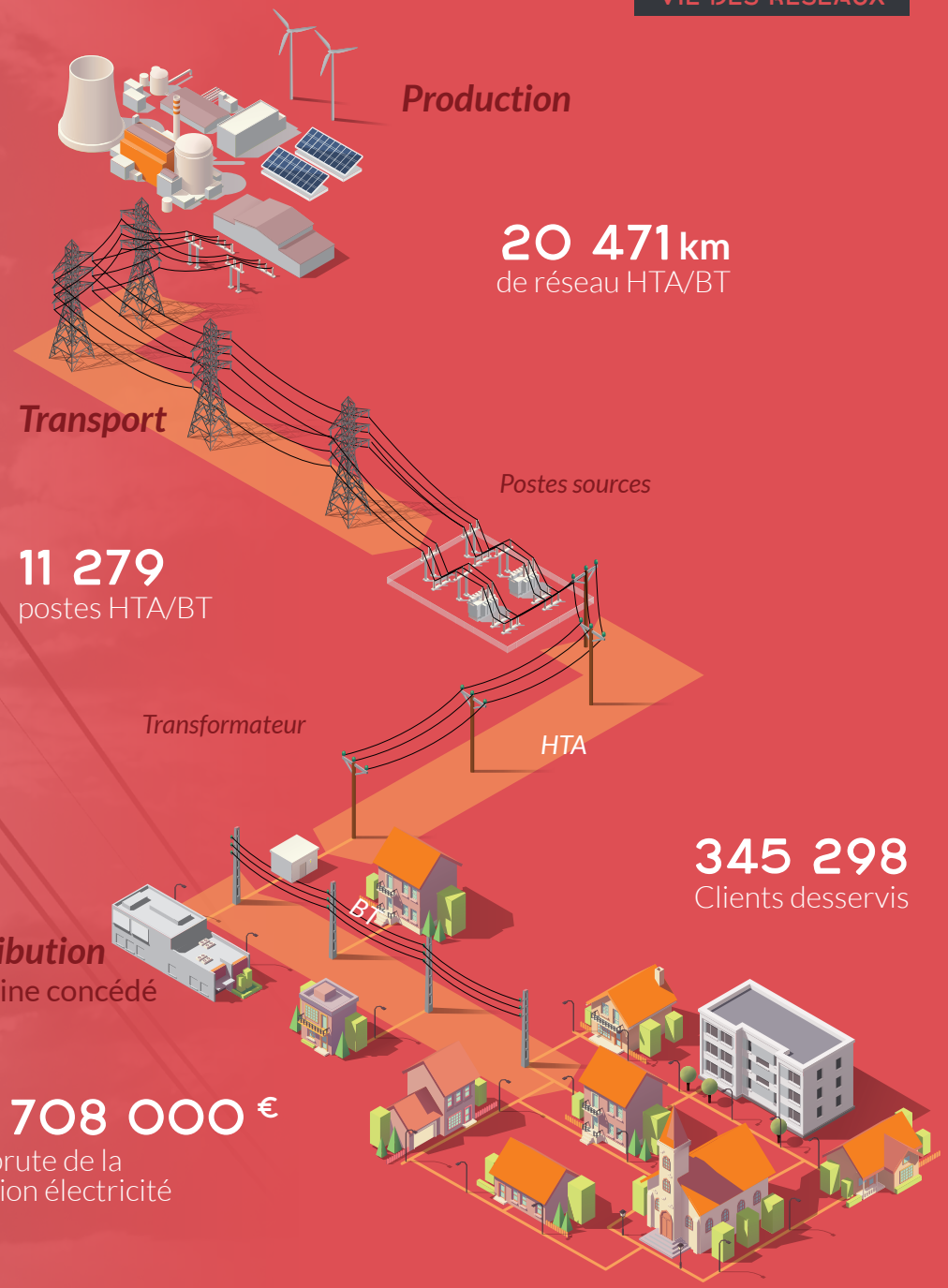

20 471 km
de réseau HTA/BT

11 279
postes HTA/BT

345 298
Clients desservis

Distribution
Domaine concédé

979 708 000 €
Valeur brute de la concession électricité

04 Distribution d'électricité

VIE DES RÉSEAUX

En 2021, nous avons bénéficié de

2 dotations

dans le cadre du plan de relance.

150 000 €

pour la sécurisation des lignes en fils nus, concernant 7 opérations.

1 000 000 €

pour les lignes impactées par les intempéries, concernant 17 opérations.

Opérations de travaux

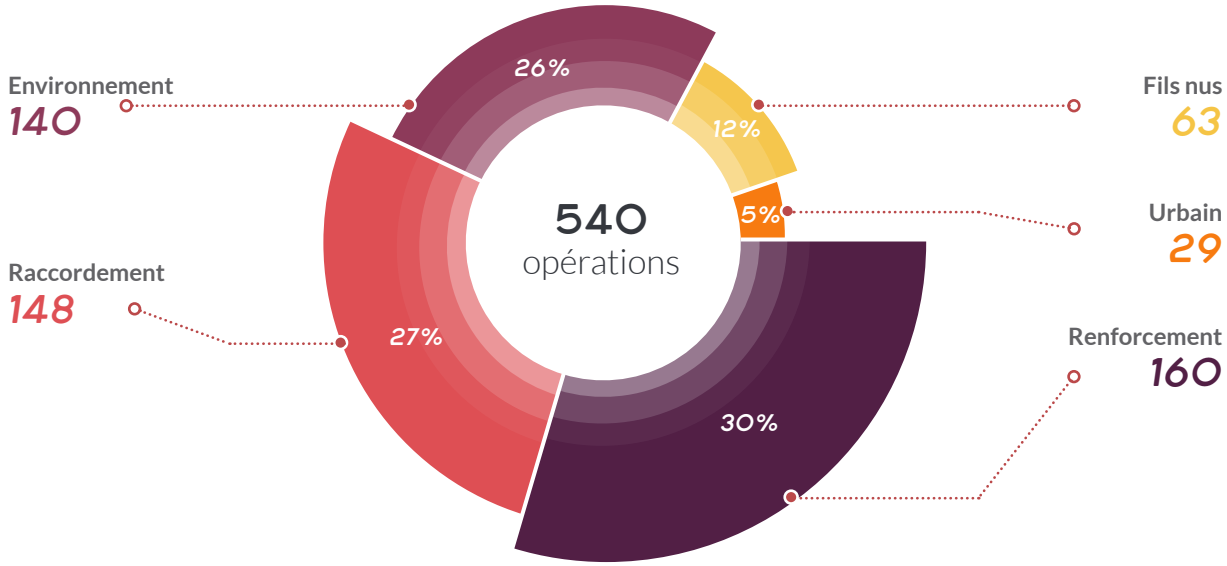

Montant des travaux

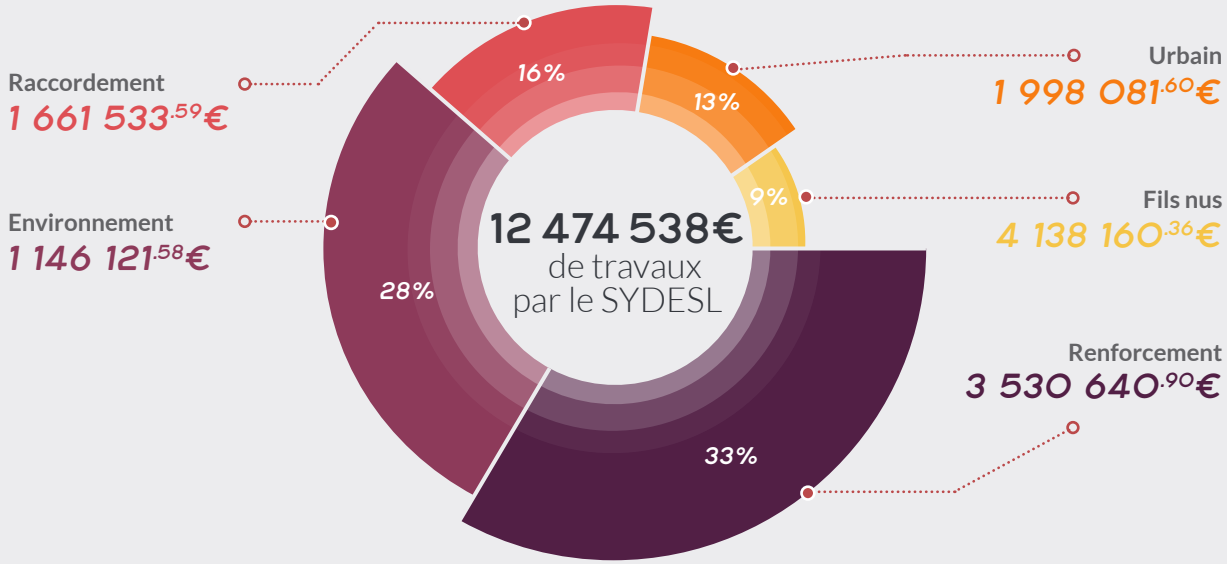

Distribution de gaz 04

VIE DES RÉSEAUX

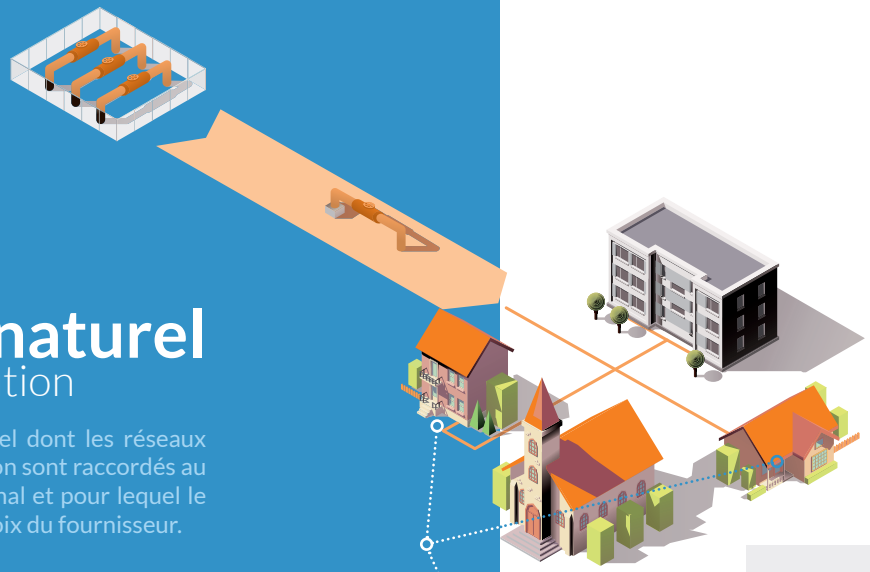

Gaz naturel
distribution

Le gaz naturel dont les réseaux de distribution sont raccordés au réseau national et pour lequel le client a le choix du fournisseur.

Réseau : 1 950 km
(171 communes)

Valeur brute de la concession
150 466 000 €

171 communes ayant transféré la compétence au SYDESL (sur 239 communes desservies en gaz en Saône-et-Loire)

55 127 clients desservis sous contrat SYDESL

1 485 GWh acheminés

Gaz propane
distribution

Le gaz propane lorsque le raccordement au réseau de transport est trop coûteux.

Dans ce cas-là des cuves collectives de gaz propane sont installées dans la commune alimentant les clients du réseau.

Réseau : 1,66 km
(1 commune)

Valeur brute de la concession
194 480 €

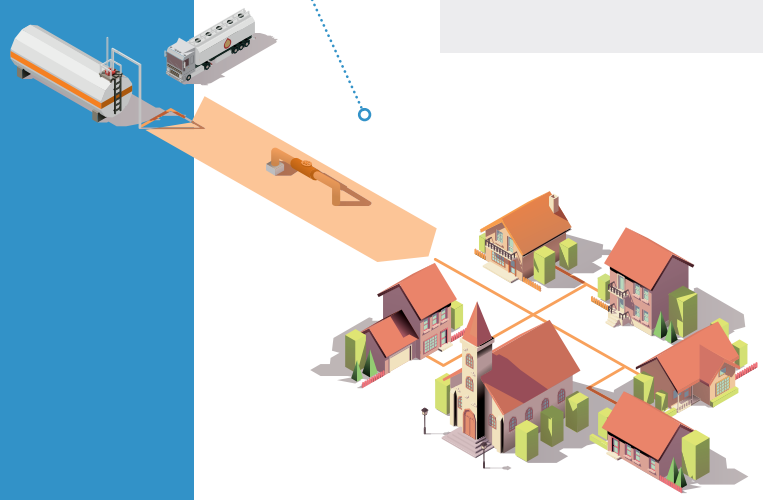

Le SYDESL exerce, depuis le 1er janvier 2008, la mission d'autorité organisatrice de distribution de gaz pour le compte des communes qui lui transfèrent la compétence.

La distribution publique de gaz est une compétence optionnelle du SYDESL. C'est-à-dire que les communes peuvent choisir de conserver cette compétence contrairement à l'électricité qui est une compétence obligatoirement confiée au SYDESL.

Fin 2021, le SYDESL a relancé une campagne d'information, déjà menée en 2018 et 2019, auprès des communes qui n'ont pas transféré leur compétence gaz au SYDESL.

L'enjeu est de leur présenter le cadre et les responsabilités liés au pilotage de cette compétence.

Les réunions sont organisées par Comité territorial auprès des communes rurales, et en individuel pour les communes urbaines.

L'objectif est à la fois de faire prendre conscience aux élus des enjeux de la thématique, mais également de les inciter à transférer cette compétence au SYDESL pour les décharger et mutualiser les actions. L'analyse des résultats du service rendu.

A l'instar de l'électricité, le SYDESL a analysé les résultats d'exploitation des réseaux de gaz qu'ils soient en gaz naturel confiés à GRDF ou en gaz propane confié à Antargaz Energie.

En 2021, le SYDESL a rédigé son rapport de contrôle portant sur l'exercice 2020 pour chacun des réseaux.

Les rapports du contrôle réalisés par le service concession du SYDESL ont été présentés aux élus de la Commission Concession du SYDESL et de la Commission de Conciliation des Services Publics Locaux (CCSPL) et rendus publics sur le site du SYDESL. Ils ont également été transmis aux concessionnaires.

04 Eclairage public

VIE DES RÉSEAUX

Le SYDESL est propriétaire et gestionnaire des réseaux d'éclairage public que les communes lui transfèrent, toutes les communes rurales ont transféré la compétence au SYDESL en 2004, pour ce qui est des communes urbaines elles transfèrent cette compétence au SYDESL depuis 2017. Le parc départemental est constitué de

59 427 points lumineux
dont 50 000 dans les communes rurales.

Pour ces dernières de nombreux travaux d'optimisation sous maîtrise d'ouvrage du SYDESL ont permis un renouvellement important des équipements et un gain de consommation énergétique).

En 2021, 1 commune urbaine a transféré sa compétence Eclairage Public au SYDESL :

PERRECY LES FORGES

530 communes

(dont 516 communes rurales) de Saône-et-Loire ont transféré leur compétence et bénéficient désormais de l'expertise du SYDESL pour la gestion et la maintenance de leurs équipements d'éclairage public.

En 2021 le règlement d'intervention du SYDESL pour l'éclairage public a été actualisé et validé lors du Comité Syndical du 15 mars 2021.

Ce nouveau règlement permet notamment de bonifier la participation du SYDESL pour l'installation de points d'éclairage public autonomes ainsi que pour la rénovation de certains équipements vétustes (mâts, coffrets, prises guirlandes).

Opérations des travaux

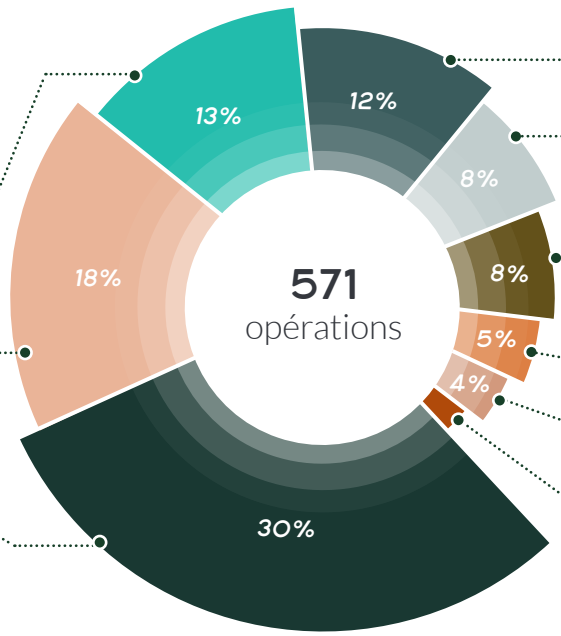

Renouvellement vétuste
73

Sinistre
101

Eclairage Public avec travaux réseau
171

Neuf
71

Travaux divers
46

Entretien et Maintenance préventive
43

Exploitation, entretien et maintenance curative
28

Entretien divers
24

Géoréférencement de réseaux
14

Montant des travaux

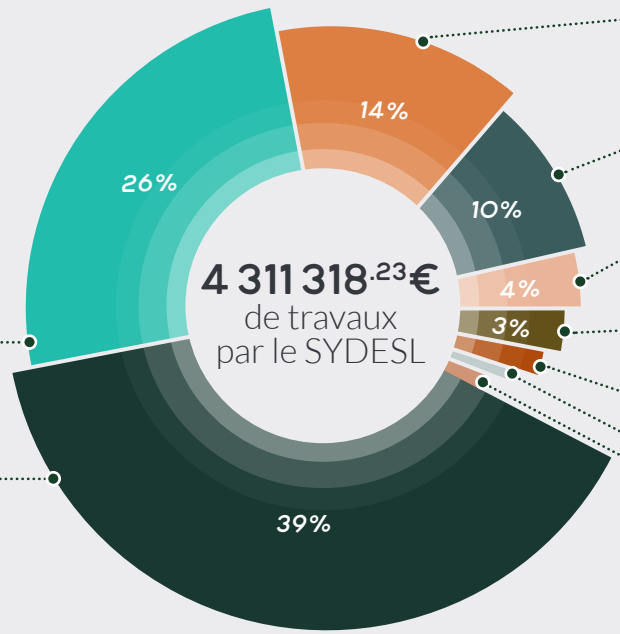

Renouvellement vétuste
1 119 854.48€

Eclairage Public avec travaux réseau
1 691 479.41€

Exploitation, entretien et maintenance curative
619 051.42€

Neuf
428 077.42 €

Sinistre
164 860.43 €

Entretien et Maintenance préventive
134 915.94€

Géoréférencement de réseaux
82 205.04 €

Travaux divers
53 590.52€

Entretien divers
17 283.57€

Travaux télécom

En tant qu'AODE le SYDESL assure, pour les membres qui lui en confient la gestion, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures de télécommunications.

Il conçoit les études générales ou spécifiques relatives à ces travaux et à leur réalisation, et procède aux améliorations et aux aménagements : enfouissements des réseaux et effacements des lignes.

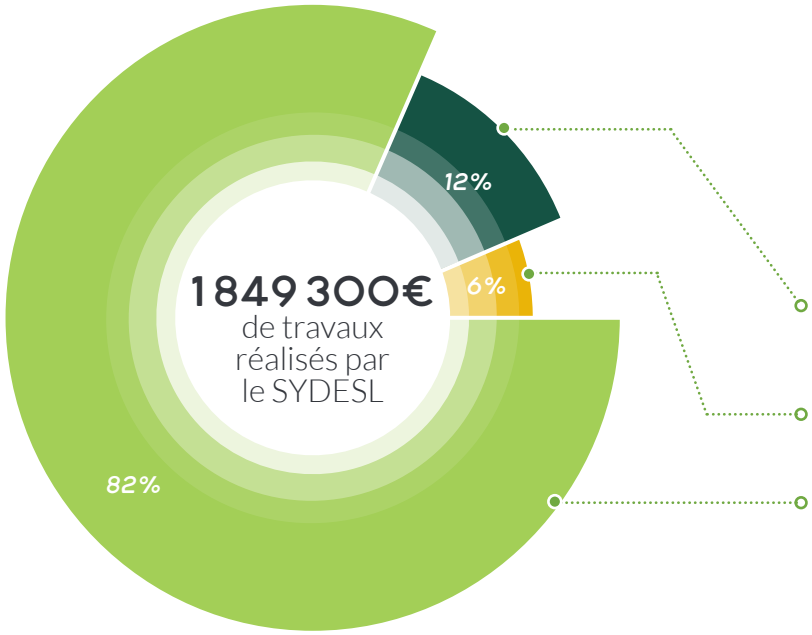

Opérations de travaux

Télécom sous convention
222 665.73€

Télécom sans RODP
113 386.15€

Télécom avec RODP
1 513 248.58€

Le Fonds de Mutualisation Télécom

Le Fonds de Mutualisation Télécom est exclusivement consacré au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques. Il est alimenté par un montant équivalent à la RODP Télécom perçue par les communes adhérentes auprès des opérateurs de télécommunications.

La participation de l'opérateur ORANGE au génie civil des opérations d'enfouissement de réseaux de télécommunications concomitant aux travaux d'enfouissement de réseaux électriques (20% tranchée) vient bonifier ce fonds ainsi que la contribution du SYDESL.

En 2021, **493 communes adhèrent** au Fonds de Mutualisation Télécom qui a permis la réalisation de **138 opérations d'enfouissement des réseaux** pour 1 849 300 € dont **615 454 € financés par SYDESL.**

En 2021, **le règlement d'intervention** a été modifié par décision du Comité Syndical du 03 juin 2021.

Le taux de participation du SYDESL est à présent différent suivant l'objet de la demande d'enfouissement :

- 50% sur le montant HT pour des travaux coordonnés à une opération de renforcement électrique ou de fils nus
- 40% sur le montant HT pour des travaux coordonnés à une opération d'enfouissement des lignes électriques
- 25% sur le montant HT des travaux pour les travaux de télécom seul

05 Systèmes d'information géographique (SIG)

Le SYDESL a développé un système d'informations géographiques (SIG) *permettant à la fois la* ***géolocalisation des réseaux*** *mais également* ***la déclaration et le suivi des pannes sur le réseau d'éclairage public.*** *Mis gratuitement à disposition, cet outil est l'interface d'échange avec les communes et EPCI pour tout ce qui concerne le suivi et les déclarations liés à l'éclairage public. Dans ce cadre-là, le SYDESL a développé une expertise qui lui permet d'aller plus loin dans les services et solutions proposés aux collectivités.*

La démarche PCRS 71

Le **PCRS** (**P**lan de **C**orps de **R**ue **S**implifié) est un **fond de plan très précis** qui sera utilisé pour les réponses au DT/DICT par les exploitants mais aussi lors des études avant travaux par tous les maîtres d'ouvrage (voirie, aménagement urbain, réseau ...). Il vise à **améliorer le repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés** (collectivités, gestionnaires de réseaux, maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux).

Maîtriser la localisation des réseaux pour éviter les accidents et coordonner les travaux.

Le SYDESL est l'autorité locale compétente qui coordonne et gère le PCRS à l'échelle du département de Saône-et-Loire.

Ce positionnement répond à plusieurs objectifs :

- Créer un référentiel cartographique qui soit le socle commun à tous les gestionnaires de réseaux, toutes les autorités concédantes et les collectivités
- Favoriser les échanges de données et contribuer à leur agrégation nationale
- Faire des économies d'échelles
- Fournir des plans à jour et de grande précision
- Mettre à disposition un outil de gestion du patrimoine efficace

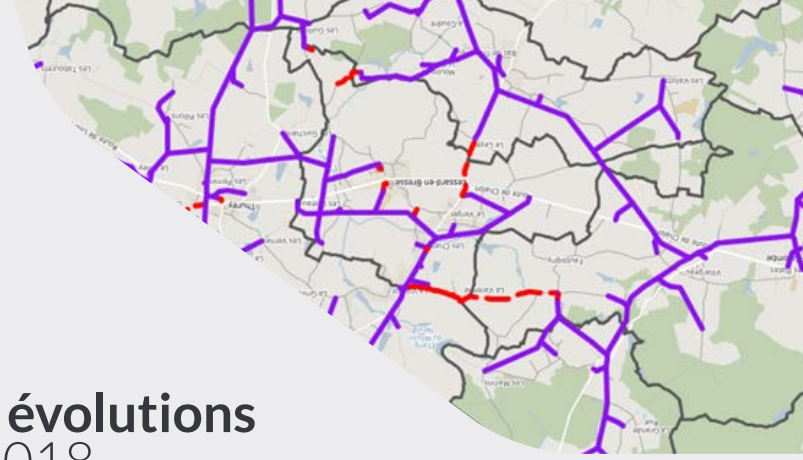

Des évolutions en 2018

Le Décret du 22 octobre 2018 sur la **Réforme anti-endommagement des réseaux** a fixé de nouvelles échéances concernant la localisation de **TOUS les RÉSEAUX** et du fond de plan PCRS avec **une précision de moins de 10 cm** selon le calendrier suivant :

Années	2020	2026	2032
Les réseaux **sensibles** (électricité, gaz, éclairage public, etc.)	En unité urbaine	En zone rurale	/
Les réseaux **non sensibles** (eau, assainissement, eaux pluviales, télécom etc.)	/	En unité urbaine + PCRS sur tout le territoire	En zone rurale

Systèmes d'information géographique (SIG)

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

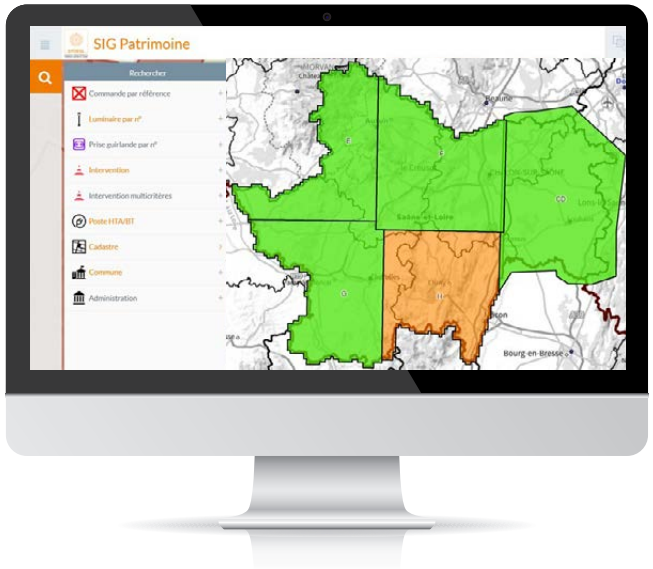

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

Un partenaire expert

Le SYDESL et l'IGN travaillent ensemble pour **développer le PCRS**. Cette collaboration permet au SYDESL de bénéficier de l'expertise de l'IGN en matière de **relevés photographiques**.

A terme, en 2022, lorsque toute la Saône-et-Loire aura été survolée par l'IGN, le PCRS intégrera le SIG du SYDESL pour une **visualisation très fine des réseaux**.

L'année 2021, marquée par les difficultés sanitaires mais surtout climatiques, n'a permis à l'IGN de ne livrer que les blocs CD et F.

Modernisation des outils informatiques

Après la refonte des logiciels métiers de comptabilité, de gestion des ressources humaines ainsi que de l'intégralité du système d'information géographique (SIG), 2021 a cette fois-ci directement révolutionné la vie des agents puisque les outils bureautiques ont totalement migré dans le cloud Microsoft.

Agilité, collaboration, synchronisation sont désormais au cœur des processus de travail.

L'automatisation des processus liés au SIG ont été poursuivis avec la mise au point de traitements dédiés : ADELE, GEO-Affaires, PMEO…

Géoréférencement éclairage public

Pour une meilleure connaissance des réseaux, le SYDESL propose une prestation de **géoréférencement et de géodétection des réseaux d'éclairage public** (aériens et souterrains) par le biais d'un marché.

6 formations ont été dispensées aux communes sur l'outil SIG-patrimoine (environ 15 personnes par session).

En 2021, **69 km de réseaux souterrains** et **81 km de réseaux aériens** ont été réalisé géoréférencés, soit une couverture de 13 communes.

06 Transition énergétique

Mobibilité durable

En 2021, le déploiement des bornes s'est poursuivi jusqu'à atteindre 46 bornes opérationnelles, et la validation de 32 nouveaux équipements inscrits à la programmation des exercices suivants.

Eléments marquants 2021 :

- Définition de critères de sélection des demandes d'implantation qui sont de plus en plus nombreuses.
- Rédaction d'un nouveau modèle de convention financière à proposer aux communes hébergeant une borne.
- Renouvellement du marché de pose et maintenance des bornes : CITEOS devient le nouveau prestataire des Syndicats d'Energie de Bourgogne-Franche-Comté à partir de juin 2021

Nombre de charges sur l'ensemble du réseau :

2019	2020	2021
7 801	11 505	25 708

Déploiement de bornes électriques

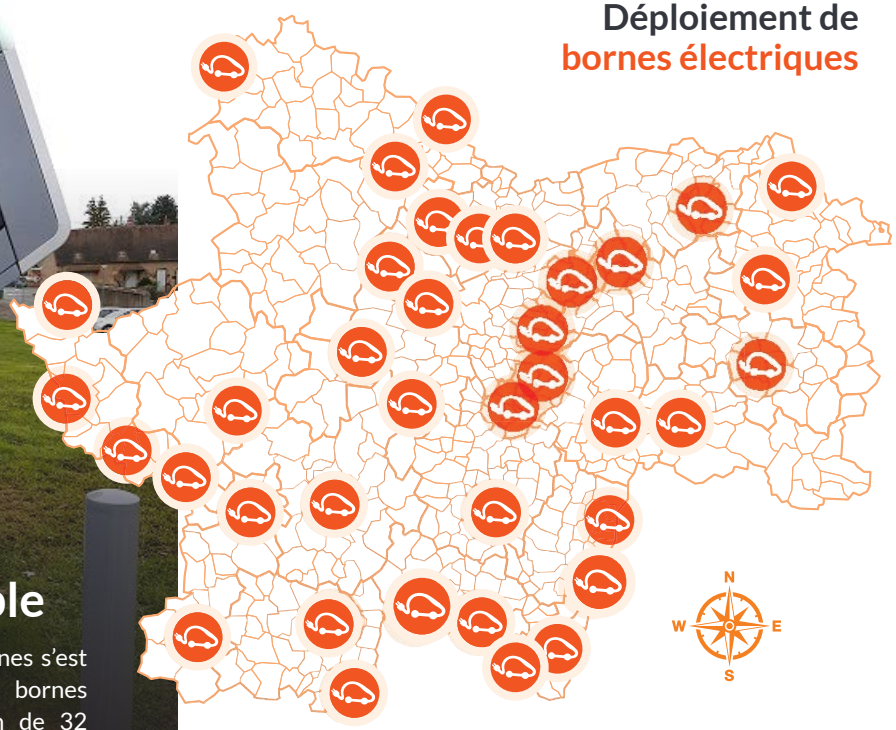

Etat du réseau en 2021

Anos / Auxy / Bantange / Bourbon-Lancy / Buxy / Chaintre / Chalon-sur-Saône / Charnay-les-Macon / Charolles / Chauffailles / Cluny / Couches / Cronat / Cuisery / Digoin / Digoin Gare / Dompière-les-Ormes / Dracy-le-Fort / Epinac / Givry / Gueugnon / La Chapelle de Guinchay / La Clayette / Le Creusot Place Schneider / Le Creusot Gare / Louhans / Mâcon Centre / Mâcon Nord / Mâcon Sud / Marcigny / Matour / Mercurey / Montceau-les-Mines / Mont-Saint-Vincent / Paray-le-Monial / Pierre-de-Bresse / Saint-Amour Bellevue / Saint-Boil / Saint-Gengoux-Le-National / Saint-Germain-du-Bois / Saint-Léger-sur-Dheune / Saint-Sernin-du-Bois / Salornay-sur-Guye / Tournus / Tramayes / Verdun-sur-Doubs

Certificats d'économie d'énergie

Le dispositif des **CEE**, créé en 2006, repose sur une **obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie**. Les fournisseurs ou les producteurs d'énergie doivent **réduire leur consommation d'énergie** sur leurs propres installations ou inciter leurs clients à investir dans des **équipements plus performants** par de la sensibilisation, des aides financières ou encore en achetant des **certificats d'énergies revendus** sur le marché.

Les économies d'énergie sont comptabilisées en «kilowattheures cumulés et actualisés» d'énergie finale ou KWh Cumac (KWhC). Cette notion, qui est l'unité de compte propre au dispositif, permet d'exprimer la quantité d'énergie économisée sur la durée d'usage estimée d'un équipement ou d'une action de rénovation.

Les CEE sont générés lorsqu'une commune, un particulier, ou un industriel effectue des travaux qui favorisent des économies d'énergie. L'Etat dresse une liste des travaux éligibles en indiquant pour chaque type de travaux les critères à atteindre et le nombre de Certificats que cela génère.

La constitution des dossiers en vue d'obtenir la validation des CEE auprès du Pôle National des CEE, ainsi que la valorisation de ces derniers sur le marché, représentent une tâche complexe pour certaines collectivités. Afin de les aider à y parvenir, le SYDESL a créé, en lien avec la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE, un poste de "Conseiller en Financement Partagé». Ce poste a pu être pourvu en novembre 2021 et un partenariat est proposé aux collectivités demandeuses.

Pour cela, il suffit aux collectivités intéressées de contacter le SYDESL afin de pouvoir échanger sur les travaux à venir ou en cours. La valorisation des CEE est un ensemble de pièces administratives à regrouper et à envoyer auprès du Pôle National. Une fois les CEE obtenus, le SYDESL se charge alors de leur revente au meilleur tarif. Le dépôt des dossiers CEE auprès du Pôle National est payant. Certains travaux sont également soumis à des contrôles préalables obligatoires. Ainsi le SYDESL propose, pour les communes intéressées, à travers une convention de partenariat, de conserver 25% des CEE générés par les communes pour financer le service. Les communes s'engagent à fournir au SYDESL tous les documents nécessaires et elles récupèrent 75% des CEE générés.

territoire d'énergie BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Groupement d'achat d'énergies

La libéralisation du marché de l'énergie en France a conduit les pouvoirs publics à supprimer progressivement les tarifs réglementés de vente de l'énergie et du gaz naturel pour des consommateurs, publics comme privés. La fin progressive de ces tarifs réglementés est encore en cours et forcent les acheteurs publics à se fournir peu à peu auprès des opérateurs aux prix du marché de gros.

Afin de prévenir des changements tarifaires onéreux car difficiles à anticiper, les syndicats départementaux d'énergie de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se sont regroupés **depuis 2016** pour créer un **groupement d'achat d'énergies ouvert aux personnes morales de droit public** de la Région. Le Syndicat de la Nièvre (SIEEEN) en est le coordonnateur, les autres syndicats assurant le relai dans leurs départements respectifs.

Le Groupement d'Achat d'Energie ainsi créé vise à :

- Permettre à ses membres de bénéficier de meilleurs tarifs du fait de la mutualisation des volumes
- Libérer ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés
- Réduire les risques liés à la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie par l'application d'une stratégie de couverture des risques
- Mettre à leur disposition les outils nécessaires à un suivi fin des consommations
- Simplifier la gestion administrative de la facturation pour en faciliter le contrôle

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont divisés eux-mêmes en lots distincts en fonction de la consommation. La durée de ces marchés varie entre deux et trois ans, les prix étant fixés à l'avance afin de protéger les membres de la volatilité des prix du marché de gros.

1 778 membres ont déjà fait le choix d'adhérer au groupement sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté, dont 232 membres en Saône-et-Loire, ce qui correspond à 4 770 points de livraison.

Les marchés en cours ont débuté le 1er janvier 2020 et s'arrêteront au 31 décembre 2021 pour le gaz naturel, et au 31 décembre 2022 pour l'électricité.

Les titulaires des marchés en cours

Electricité

Pour les consommations :

- Supérieures à 36 kva — ENGIE
- Inférieures ou égales à 36 kva — EDF

Gaz naturel

Pour les points de livraison :

- à relève mensuelle — Save energies
- à relève semestrielle — Total direct energie

La fin d'année 2021 a été marquée par le lancement de la campagne d'adhésion et de renouvellement d'adhésion pour les futurs marchés électricité ; la date limite étant le 28/02/2022.

Concernant le gaz naturel, les nouveaux marchés ont été attribués au fournisseur GAZ DE BORDEAUX. Ils débuteront dès le 01/01/2022 pour une durée de 3 ans. Le renouvellement de ces marchés gaz a dû être fait en pleine crise gazière.

Ainsi, les tarifs de l'année 2022 s'annoncent très élevés : ils seront exceptionnellement indexés et varieront mensuellement.

Le groupement d'achat a en revanche pu bloquer des prix fixes attractifs pour les années 2023 et 2024.

06 Transition énergétique

Conseil en Energie Partagé (CEP)

(service 2 CEP)

113 communes accompagnées

55 bilans présentés

19 projets EnR

8 projets en cours de réflexion

Le service CEP est un service global pour les communes. Il permet de **mettre en lumière les bâtiments consommateurs d'énergie.**

Actuellement, au sein du SYDESL le service CEP s'étoffe et s'organise pour **devenir un service global d'accompagnement pour les communes de l'intégralité du département.**

Le service CEP intervient après la signature d'une convention de partenariat entre les communes et le SYDESL. Cette convention fixe les règles du partenariat et l'engagement de la commune à **fournir les éléments nécessaires à la bonne réalisation des bilans énergétiques.**

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Depuis le 1er janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et être conformes au SCOT et au SRADDET.

Dans le cadre de cette obligation de planification pour les EPCI, le SYDESL a engagé en 2019 l'accompagnement de 4 d'entre eux (MBA, Grand Charolais, Entre Arroux-Loire-Somme et Grand Autunois Morvan) dans leur démarche d'élaboration du PCAET et leur apporte :

Une assistance dans l'élaboration des PCAET

- Le SYDESL a passé une commande groupée pour la sélection d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) compétente. Les cabinets ALTEREA et B&L-BIOTOPE ont été sélectionnés.
- Les EPCI ont été associés à la procédure et demeurent l'interlocuteur du cabinet retenu.

Un soutien financier

- Le SYDESL avance la totalité de la prestation une fois celle-ci approuvée par l'EPCI.
- L'EPCI signataire ne supporte que 50% du montant total, 50% étant pris en charge par le SYDESL (hors prestation supplémentaire demandée par l'EPCI).

Une assistance technique

- Le SYDESL met à disposition des EPCI les données « concessions » dont il dispose et participe aux échanges.

Solidarité énergétique

Parmi les axes de progression identifiés pour limiter le réchauffement climatique, l'isolement et l'équipement obsolètes des logements qui contribuent à l'augmentation de la consommation d'énergie en hiver. Le SYDESL s'est donc naturellement engagé dans des dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique avec les dispositifs Habiter Mieux et PROCIVIS.

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Habiter mieux

Un soutien financier aux dossiers de rénovations des particuliers

HABITER MIEUX
Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

Dans le cadre de la convention conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre de sa participation au dispositif Habiter Mieux, le SYDESL a inscrit une enveloppe de 100 000 € aux budgets 2019 et 2020 destinée à subventionner à hauteur d'un montant unitaire de 500 € les opérations de rénovations énergétiques de logements de particuliers domiciliés dans une commune de moins de 5 000 habitants.

Pour les années 2020 et 2021, le SYDESL disposait donc d'une enveloppe de 100 000 € par an. Du fait de l'augmentation du nombre de demandes, 136 dossiers représentant un montant de 68 000 € ont été enregistrés en 2020 par les services du SYDESL après transmission par les opérateurs missionnés par l'ANAH. En 2021, ce sont 176 dossiers représentant un montant de 88 000 € qui ont été versés.

Pour rappel, les travaux ouvrant droit à l'attribution d'une aide Habiter Mieux doivent être réalisés dans un délai de trois ans après l'attribution de l'aide.

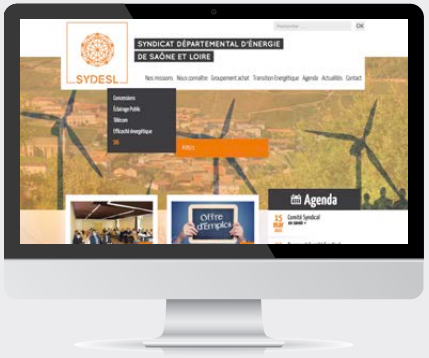

Communication en 2021

Site Internet

11 740 visiteurs
43 479 pages vues

En moyenne, le site Internet du SYDESL compte :

1 100 visites par mois

Rapport d'activité

En 2021, le SYDESL a diffusé les rapports d'activité 2019 et 2020 à l'ensemble des mairies du département et à ses partenaires.

www.sydesl.fr

SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Cité de l'entreprise
200 boulevard de la Résistance
71000 Mâcon

03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr

www.sydesl.fr